

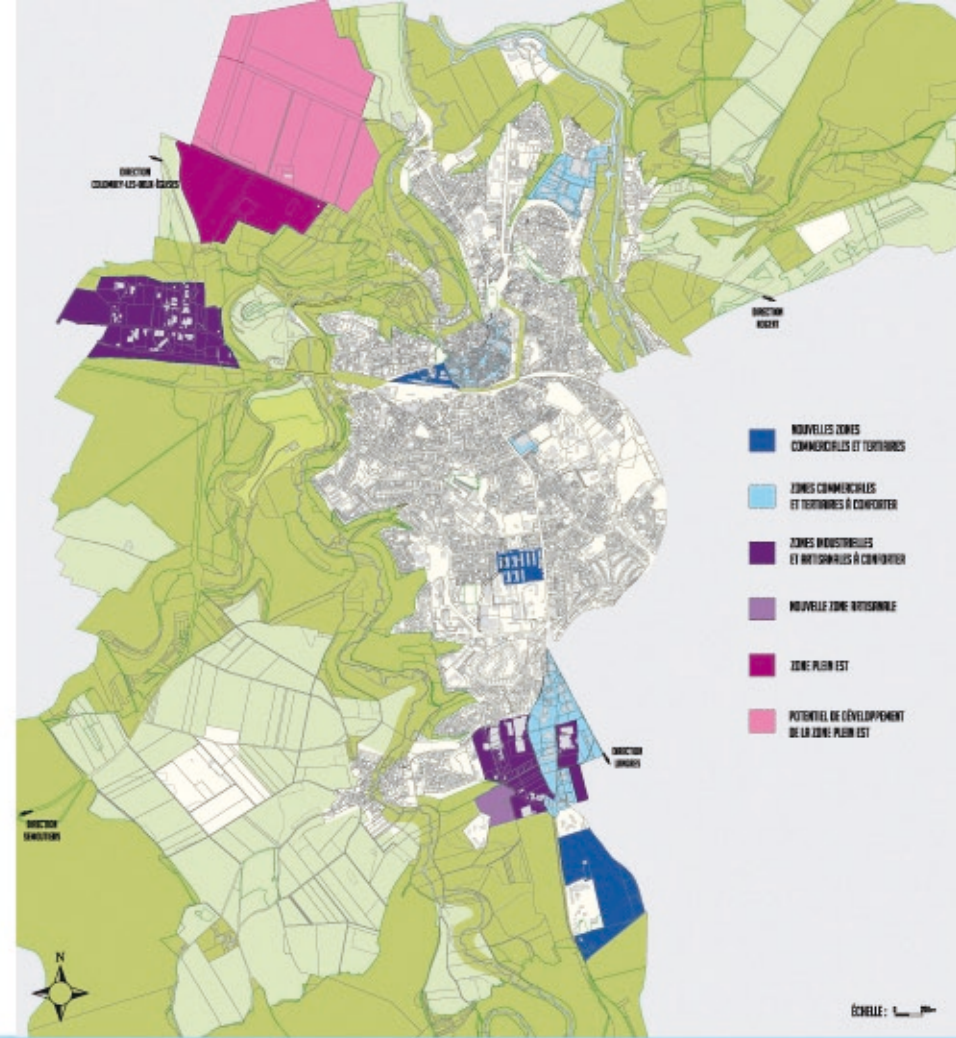


Chaumont de concert avec la Communauté de Communes du Pays Chaumontais doit permettre aux entreprises qui le souhaitent de s'y développer ou de s'y implanter, la création d'emplois et de richesse permettant un développement démographique.

Il est important d'offrir des zones d'activité répondant aux besoins des entreprises en prévoyant une offre foncière adaptée. La diversité des secteurs existants sera confortée au travers du Plan Local d'Urbanisme par une extension maîtrisée et harmonieuse, sans nuisances pour les quartiers voisins.

Le Plan Local d'Urbanisme offrira des disponibilités foncières nouvelles dans un souci de développement cohérent. Ainsi l'aménagement d'un lotissement artisanal, sur le secteur de la Quellemèle à Brottès, pourrait permettre le déplacement et le développement d'activités implantées de manière diffuse en milieu urbain et sources de nuisances en secteur d'habitat.

Une logique de gestion durable de ces secteurs, par des exigences qualitatives de traitement des voiries d'accès, des édifices techniques, des effluents ou encore de gestion de la ressource en énergie et en eau contribuera à renforcer l'image et l'attractivité des entreprises existantes ou à accueillir.



ÉCONOMIE

Accompagner et encourager l'économie chaumontaise

Le constat : Chaumont est un pôle essentiel pour le département où prédomine l'emploi administratif et tertiaire

L'objectif : Créer un environnement favorable au développement des activités économiques en place et à l'accueil de nouvelles entreprises

La zone intercommunale Plein Est constitue un potentiel important pour l'installation d'entreprises. Il est donc nécessaire de penser à son intégration en privilégiant son accessibilité par tous modes de transport ainsi qu'une qualité architecturale et environnementale aux franges du secteur naturel de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager. Le Plan Local d'Urbanisme sera le garant de cette qualité en entrée de Ville.

La réalisation de nouveaux pôles d'attractivité au travers des opérations structurantes prévues sur les quartiers du Centre-Gare et de la Vendue confortera les commerces de centre ville tout en dotant Chaumont d'une offre en enseignes complémentaire susceptible de diminuer l'évasion commerciale.

De petits pôles commerciaux structurent les quartiers, constituant des espaces d'animation et des pôles de proximité. Le Plan Local d'Urbanisme les confortera au travers d'un linéaire commercial identifié dans le plan de zonage, et en privilégiant leur développement en pied d'immeuble.

